

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du 03 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le trois décembre à dix-neuf heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Absents : 0
Excusés : 0

Etaients présents :

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –
Mme Pascale LABEUCHE – M. Eric RIO – Mme Aurore COURGEY – M.
Jean-Charles MARIE – M. Jean-Michel DUPONT – M. Olivier BOURNEZ -
Mme Mélanie BOUERY - Mme Danielle JACQUIOT – Mme Sandrine
THIRION – M. Philippe MORCELY – Mme Stéphanie GAUTIER – M.
Valentin MANGEOLLE

Date convocation :

1^{er} décembre 2020

Absent (s) : //

Date affichage :

11 décembre 2020

Procuration (s) : //

Mme Pascale LABEUCHE est nommée secrétaire de séance

Délibération n° 55/2020

Objet : MANDATEMENT INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire explique qu'en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales il doit solliciter l'autorisation du Conseil Municipal pour procéder avant le vote du Budget primitif de 2021 à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020 jusqu'au 15 avril 2021 selon détail ci-dessous :

Dépenses d'investissements ouverts au budget 2020 : 333 314 €

Quart des dépenses : 333 314 x 25% soit :	83 328.50 €
compte 2031 : Frais d'études	50 000.00 €
compte 2315 : Immos en cours -install techniques	33 328.50 €
Total :	83 328.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à procéder jusqu'au vote du budget primitif de 2021 et au plus tard jusqu'au 15 avril 2021 à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissements 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de 2020 comme détaillé ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme.
En Mairie le 03 décembre 2020.– Le Maire, Jacky CHIPAUX